

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée 2022 dans l'académie de Strasbourg :

Moins d'élèves et des moyens d'enseignement en hausse

Mardi 18 janvier 2022

Mardi 18 janvier 2022, Elisabeth Laporte, rectrice de l'académie de Strasbourg, a présenté en comité technique académique (CTA) les moyens d'enseignement alloués pour la rentrée. Les moyens présentés s'inscrivent dans la continuité des nouvelles mesures annoncées en comité ministériel en décembre 2022. Elles se traduisent par une augmentation des moyens d'enseignement, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré.

[Au niveau national](#)

Le premier degré : nouvelle hausse du taux d'encadrement et renforcement des décharges des directeurs d'écoles.

Malgré une baisse continue du nombre d'élèves, le premier degré (- **67 000 élèves** à la rentrée 2022) connaîtra, à la rentrée scolaire 2022, une nouvelle augmentation de **1 965** moyens d'enseignement. Ces moyens d'enseignement supplémentaires vont permettre :

- De conforter la priorité donnée à l'école primaire.
- D'atteindre un taux d'encadrement inédit avec **5.94** professeurs pour **100 élèves**, contre **5.46** en 2017.

Augmentation des moyens d'enseignement pour le second degré, dans un contexte de baisse démographique, et priorité donnée à l'accompagnement de la vie de l'élève

Alors que les collèges et lycées (post-bac compris) ont accueilli moins d'élèves à la rentrée 2021, le second degré devrait connaître une nouvelle baisse de **6 600** élèves) la rentrée 2022. En moyens d'enseignement, le second degré bénéficiera ainsi de **1 615** équivalents temps plein supplémentaires.

Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap

A la rentrée scolaire 2021, grâce à la création de près de 23 000 emplois d'AESH depuis 2017, plus de 350 000 élèves bénéficiaires d'une notification CDAPH bénéficient d'un accompagnement. Cet effort sera poursuivi avec la création de 4 000 emplois supplémentaires d'AESH à la rentrée scolaire 2022.

Dans l'académie de Strasbourg

Pour le premier degré

A la rentrée 2022, l'académie disposera de **22 équivalent temps plein (ETP)** en moyens d'enseignement supplémentaires, répartis comme suit : **14 ETP** dans le Bas-Rhin et **8 ETP** dans le Haut-Rhin.

Ces nouveaux moyens interviennent dans un contexte de baisse démographique, puisque les effectifs académiques devraient diminuer d'environ **1.6%**, soit - **2 688 élèves** dont : - **1 492 élèves** dans le Bas-Rhin, et - **1 196 élèves** dans le Haut-Rhin.

Ces nouveaux moyens vont permettre de poursuivre le déploiement des politiques éducatives prioritaires au service de la hausse du niveau général et de la justice sociale :

- Déployer la généralisation du plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 (hors éducation prioritaire),
- Poursuivre le dédoublement des classes des grande section (GS) en réseau d'éducation prioritaire +,
- Améliorer le régime des décharges de services des directeurs d'école,
- Accompagner le déploiement de l'école inclusive pour permettre une scolarisation de tous les élèves,
- Accompagner les territoires ruraux afin de ne fermer aucune école rurale sans l'accord du maire, conformément aux engagements présidentiels.

Pour le second degré

Pour la rentrée 2022, l'académie disposera de **33 ETP** en moyens d'enseignement supplémentaires.

A la rentrée 2022, l'académie devrait perdre un emploi administratif mais, dans le même temps, 7 emplois de CPE seront créés pour accompagner la mixité sociale en établissement, ainsi qu'un emploi de chef d'établissement pour le lycée franco-allemand.

En dépit de la baisse des effectifs (prévision de - **498** élèves, dont – **171** pour le post-bac) les nouveaux moyens alloués permettront à l'académie de Strasbourg de :

- Maintenir les seuils théoriques d'ouverture de divisions,
 - o 30 élèves par division au collège, hors éducation prioritaire,
 - o 24 élèves par division au collège, en éducation prioritaire,
 - o 35 élèves par classe en lycée,
- Maintenir le volume total de l'allocation progressive de moyens,
- Poursuivre le développement qualitatif de l'école inclusive,
- Prendre en compte les situations singulières liées à la taille et à la structure des établissements,
- Maintenir la politique volontariste en faveur du bilinguisme et du plurilinguisme,
- Ouvrir en collège l'option facultative « Français et culture antique ».

En parallèle, l'académie fait évoluer sa carte des formations professionnelles et son offre de diversification des parcours. Pour information, l'académie ouvrira à la rentrée prochaine deux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), l'un au lycée Michel de Montaigne à Mulhouse, l'autre au lycée international des Pontonniers à Strasbourg.

Un travail en cours pour renforcer la mixité dans les établissements scolaires

Un travail important sur la mixité est également mené au sein de notre académie.

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés (dédoublément, ouvertures de classes à projet, etc.), plusieurs nouveaux leviers en faveur de la mixité sociale dans les établissements seront mis en œuvre dans notre académie :

- La levée des contraintes en matière de dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers,
- Le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés,
- L'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.

CONTACT

Cellule communication
Rectorat de l'académie de Strasbourg
+33 (0)3 88 23 38 48
ce.communication@ac-strasbourg.fr